

Plan cadastral

1 : 1000

15

MISE EN CONSULTATION : limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

MISE À L'ENQUÊTE: limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir.

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 23 MAI 2001

Droit de sceau: Fr. 310.-
L'atteste:
Le chancelier:

COMMUNE DE VIONNAZ CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 15

Délimitation du périmètre: Hubert Rappo, insp. d'arrondissement
Relevé: Bureau de géomètre G. Rey-Bellet SA.

Pour approbation des délimitations forestières

L'inspecteur d'arrondissement



Monthey, octobre 1994

15

Feville, 16

— Etabli en 1949. —
— O. Ray-Bellat
— jenn. off.

 Georges Rey Bellet SA Profil - Informations et adresses	ST.MAURICE	MONTHEY X	VIONNAZ			
	GR Condemniées 2 Tel. 025 65 16 65 Fax 025 65 19 79	Av. Croisafalt 2 Tel. 025 71 75 16 Fax 025 71 88 70	Les Arcades Tel. 025 81 44 41 Fax 025 81 44 42			